masien P. Garnier, frère de Noël Garnier, le journaliste qui fut trouvé mort le 30 octobre 1932, à Marseille, dans des circonstances qui demeurèrent assez mystérieuses.

Noël Garnier avait été l'ami de Jean Galmot, qu'il rejoignit à la Guyane où il fit, pour un journal parisien, une enquête sur les incidents qui marquèrent la campagne électorale à Cayenne.

Sa mort étrange, quelques mois après, parut suspecte. Le médecin légiste l'attribua à une intoxication par les stupéfiants. Or, le frère du défunt ne croit pas à l'empoisonnement. M. P. Garnier rappelle qu'il sollicita vainement une contre-autopsie que semblaient justifier les déclarations recueillies auprès de plusieurs amis de journalistes.

D'autre part, lorsque la police lui rendit les vêtements de son frère, il constata que les doublures avaient été décousues et qu'une poche contenait ostensiblement — trop ostensiblement, selon M. P. Garnier, — un tube rempli de toxique.

M. P. Garnier se demande aujourd'hui si son frère n'a pas été supprimé parce qu'il savait trop de choses.

C'est la femme du représentant à Paris de la firme Sutton qui transporta les bijoux à Londres

Paris, 30 mars. — Le commissaire Pendepièce et l'expert-joaillier sont rentrés à Paris. Mais il ne faut pas croire leur action terminée.

Le commissaire et l'expert vont, en effet, poursuivre leurs investigations à Paris, investigations qui aboutiront certainement à des inculpations.

On sait, en effet, maintenant qui engagea les bijoux de Stavisky à Londres. Ce n'est autre que la femme du représentant à Paris de la firme Sutton.

MM. Barra et Rabut, rentrés à Dijon, parlent des charges qui pèsent sur les trois inculpés

Dijon, 30 mars. — MM. Barra et Rabut à leur arrivée à Dijon ont déclaré qu'après avoir pris connaissance à Paris des dossiers des inculpés, les charges relevées contre les trois individus leur avaient paru sérieuses et suffisantes pour qu'il soient arrêtés. Ils ont parlé du meurtre du conseiller Prince dans les milieux ironiques où ils évoluent avec trop de précision pour qu'ils aient pu connaître certains faits sans être probablement mêlés eux-mêmes de très près au drame.

Un travail de vérifications est en cours. Il sera long et demandera une semaine environ. Seulement alors le transfert à Dijon des individus arrêtés aura lieu, c'est-à-dire pas avant mercredi ou jeudi de la semaine prochaine.

D'autre part, M. Barra, a indiqué qu'il avait pu s'entretenir à Paris avec un représentant de commerce parisien qui se rendait le 20 février à Dijon. Vers 20 h. 40, le représentant s'était trouvé en panne d'essence près de la Combe-aux-Fées. Il avait aperçu près du viaduc une voiture puissante arrêtée, tous feux éteints. S'étant approché, il vit surgir dans la nuit, un homme qui lui demanda d'un ton rogue ce qu'il voulait. Le représentant répondit qu'il désirait de l'essence.

Avec mémoire, un second personnage s'était approché également descendant du talus du chemin de fer.

Les deux hommes avaient grommelé entre eux quelques mots, puis étaient remontés au voiture et avaient filé rapidement vers Paris. Le représentant a fourni un signalement très précis de l'auto et des deux hommes.

Enfin, les deux magistrats estiment que les recherches de l'inspecteur Bonny auraient peut-être donné des résultats plus complets sans certaines bêtes intempestive qui ont jeté l'alarme dans les milieux visés.

Un journal de Belgrade affirme que l'Italie arme secrètement l'Autriche

Belgrade, 30 mars. — Des informations détaillées affirmant que l'Italie arme clandestinement d'Autriche seront publiées demain par *La Politika* de Belgrade en réponse au démenti autrichien. Le journal signale notamment que le 9 mars est arrivé à la station frontière italienne San Candino un train de 18 vagons accompagné de soldats italiens qui le remirent aux Heimwehren. Ce train transportait quatre autos blindées, des armes et des uniformes. Il fut mené à Petit Schwechat près de Vienne puis à Kaisersedersdorf près du Danube. On ignore si ce train est resté en Autriche ou s'il a poursuivi en Hongrie.

D'autres transports ont été signalés à Gres, à Brunn et à Felixdorf.

Le journal signale aussi qu'il y a dix jours douze avions munis de mitrailleuses et trois avions de bombardement pilotés par des Italiens ont passé au-dessus de Graz et ont atterri à Thalerhof. Les pilotes retournèrent en Italie par chemin de fer.

Quelques jours auparavant, deux vagons contenant du matériel pour avion ont passé par Tarvis et ont été reçus par le colonel Morro, le même qui avait reçu les armes d'Hirtenberg. Ils arrivèrent à Villach.

Quant à le Hongrie, l'Italie a fourni à sa police fluviale quarante-huit avions de types différents. La Hongrie reçoit régulièrement des pièces détachées d'auto blindées qui sont assemblées dans l'usine hongroise de Djika.

Récemment encore, un train de canons et d'avions est arrivé en Hongrie, venant d'Italie par Vienne-Neudstat.

Le journal conclut en demandant contre qui s'arme l'Autriche en violant toutes les clauses des traités de paix.

Un jeune homme tue son grand-père et jette le cadavre dan un puits

Clermont-Ferrand, 30 mars. — Le police vient d'arrêter le jeune François Sabot, né à Clermont-Ferrand, le 20 mai 1912, qui a avoué avoir tué, le 5 mars dernier, son grand-père, Anet Brosson, 72 ans, carrier, à Pérignat, avec lequel il habitait. Le vieillard étant rentré ivre chez lui, son petit-fils lui donna un coup sur la tête. Le sexagénaire roula sur les marches de l'escalier et se fracassa le crâne. Le meurtrier jeta alors le cadavre dans un puits voisin où il fut découvert par deux enfants.

La Commission d'enquête Stavisky entend l'inspecteur Simon, le commissaire Pendepièce et M. Frot

Paris, 30 mars. — Rompant avec les usages, la Commission d'enquête pour les affaires Stavisky, a siégé vendredi matin. Elle a procédé à l'audition de l'inspecteur Simon, de la Sûreté générale.

Le président. — Vous n'êtes point d'accord avec M. Hennett, qui déclare qu'à aucun moment, vous ne l'avez entretenu ni de Stavisky, ni de Bayonne.

Le témoin ne comprend pas l'obstination de M. Hennett à nier. Il est certain qu'avant octobre 1933, il s'occupait déjà de l'affaire Stavisky.

M. Hennett fit convoquer le témoin et lui déclara assez brutalement qu'il ne devait pas s'occuper de l'affaire, qu'il lui dit connaître mieux que lui.

Aujourd'hui, il trouve étrange son acharnement à mentir. Il pense qu'il avait un intérêt à le faire. Lequel ?

« J'ai subi 17 ans d'ostracisme à la Sûreté pour avoir refusé d'accepter certaines compromissions. Vous comprendrez mon état d'esprit. »

Une comédie

Tout le monde est édifié à la Sûreté sur la comédie qui s'est déroulée au sujet de Stavisky. On il avait un intérêt personnel que j'ignore, ou on lui avait interdit de s'en occuper.

— Précisez ce que vous entendez par comédie.

— Je sais depuis vingt ans ce qu'est une affaire judiciaire. Je n'ai jamais vu, donc un cas aussi clair, attendre trois semaines pour arrêter un homme comme Stavisky, qu'on pouvait arrêter dès la déclaration de Tissier qui était son homme de paille.

Une opinion du témoin sur la Sûreté générale

Comme on déclare au témoin qu'il n'est pas très bien noté à la Sûreté générale, ce dernier réplique a qu'on ne lui a jamais pardonné de ne pas être entré dans certaines combinaisons pas très propres, comme il y en a souvent à la Sûreté générale, a

Puis, un commissaire soulignant qu'il y a de graves inconvénients à jeter un discrédit général sur tout un corps de police, le témoin réplique qu'il y a beaucoup de braves gens et de gens braves à la Sûreté générale. Il y a aussi beaucoup de fripouilles.

Le témoin affirme ensuite que le première déposition de Tissier pouvait motiver l'arrestation de Stavisky, même sans mandat, et que la police devait renseigner le juge de Bayonne sur l'activité de l'escroc. La police aurait pu, de même, selon le témoin, empêcher Stavisky de quitter Paris, car, dit-il, l'escroc ne se cachait pas.

Comme on demande à l'inspecteur dit-il, de m'atteindre par tous les moyens. M. Zimmer a sans doute voulu se venger. M. Chiappe, d'autre part, a déclaré qu'il faisait la police, non de la police et que les dossiers dont on a parlé n'existaient pas. Ce n'est pas vrai. Il y a des dossiers alimentés par

(Ph. France-Presse.)

M. Hayotte

dans les couloirs du Palais de Justice

les plus odieux documents.

Le Président. — J'ai à vous poser deux questions sur les affaires Stavisky. Vous avez parlé de la Banque du Pelican, envez-vous qu'elle a été fondée par Cachard, associé de Stavisky ?

— Première nouvelle.

— La Banque de Crédit franco-roumain a eu pour premier animateur Stavisky, le saviez-vous?

— Première nouvelle.

M. Mandel interroge ensuite le témoin sur le point de savoir si, étant ministre de l'Intérieur, il a donné des instructions relatives aux affaires Stavisky.

M. Frot répond qu'après un entretien avec le garde des sceaux, il a donné des ordres pour faire activer les recherches sur deux ou trois chèques.

M. Loublie, brigadier chef à la Police judiciaire, dépose ensuite.

Un commissaire. — Vous êtes intervenu auprès de Stavisky trois fois et deux fois au moins vous avez obtenu qu'on le laissât tranquille.

— Parfaitement, mais c'est sur l'ordre du Parquet que je suis intervenu.

— N'avez-vous pas eu l'impression que quelqu'un intervenait auprès du préfet de police en faveur de Stavisky ?

— J'ai eu une impression toute contraire.

— Saviez-vous que Stavisky était un indicateur ?

— Pas du tout.

Après l'audition de M. Loublie, la Commission d'enquête pour les affaires Stavisky s'est ajournée.

(Photo S. V. T.)

L'expert Seror et le commissaire Pendepièce, après avoir terminé leur enquête à Londres, rentrent à Paris.

Voici, de gauche à droite, M. Pendepièce, *commissaire et* M. Seror, *expert.*

d'expliquer les complaisances dont bénéficiait Serge Alexandre, le témoin déclare ignorer les raisons pour lesquelles « Starisky était tabou ».

Le président demande une fois de plus au témoin le nom des personnalités politiques mêlées à l'affaire Garfunkel, mais le témoin déclare qu'en conscience il ne peut dire plus.

Comme un commissaire insiste, le témoin cite les noms du sénateur Grosjean qui, dit-il, a fait partir Gerfunkel en Suisse ; du commissaire Benoist, du sénateur Gervais et de M. Daibiez.

Le commissaire Pendepièce, chargé par M. Hennett de rechercher les chèques, est entendu ensuite. Le témoin expose les résultats de ses investigations.

M. Georges Mandel. — Ne vous êtes-vous pas occupé des talons de chèques?

— Je m'en suis occupé quand la Commission d'enquête a été constituée.

M. Georges Mandel. — Ainsi, il est publiquement constaté par les déclarations du témoin qu'il a fallu la constitution de la Commission d'enquête pour que l'on s'occupât des talons de chèques.

— Vous avez un emploi très important et pourtant on vous interdit de procéder à tout interrogatoire?

— Pendant quelques jours, on estimait que les témoins devaient être entendus par le juge d'instruction.

M. Eugène Frot succède au commissaire Pendepièce.

Le témoin déclare que la déposition de M. Zimmer a eu pour but de le faire passer pour un homme qui trafiquait de son influence et qui aurait protégé des affairistes louches.

M. Frot expose les faits auxquels M. Zimmer a fait allusion. En mai 1928, il a été cédé par un cabinet de contentieux d'une série d'affaires concernant la Banque du Pelican, devenue la Banque de Crédit franco-roumain, puis la Banque Commerciale de France.

En septembre 1928, M. Daanowski lui apporta un récépissé de retrait de carte d'identité. Il était alors en garde d'expulsion pour non-paiement de bénéfices de guerre. Le témoin lui donna ce conseil : payez et vous resterez en France. Il estime n'avoir fait que ce qu'aurait fait n'importe quel avocat soucieux de sa conscience professionnelle.

M. Frot s'élève ensuite contre les attaques dont il est l'objet. On essaie,

Les Journées scientifiques et techniques de mécanique des fluides à Lille

Nous avons publié dans notre numéro du 10 mars les grandes lignes du programme des Journées Scientifiques et Techniques de Mécanique des Fluides organisées par la section de Lille-Roubaix-Tourcoing de la Société des Ingénieurs Civils de France, à l'occasion de l'inauguration de l'Institut de Mécanique des Fluides de l'Université de Lille, avec le concours de la Foire Commerciale Internationale de Lille.

Le Comité d'organisation a rassemblé dans un carnet, qui sera remis à chaque adhérant, tous les détails de ce programme. Avant tout, chose, rappelons particulièrement parmi ces détails ceux relatifs à la journée du 9 avril qui, on le sait, comporte l'inauguration de l'Institut de Mécanique des Fluides de l'Université de Lille, par M. le général Doumic :

De 8 h. à 10 h.: réunion des sections à l'Institut de mécanique des fluides.

10 h.: amphithéâtre de l'Institut de mécanique des fluides. Présidence de M. Dalhouse, président du Syndicat des industries mécaniques de France.

Conférence de M. Bazous, professeur d'hygiène appliquée à l'Ecole spéciale des travaux publics, secrétaire général de l'Institut des actuaires français. Sur l'amélioration des qualités de l'air.

11 h.: réception de M. le ministre de l'Air.

11 h.: aérodrome de Bonchin, arrivée du rallye aérien. Réception des adhérents aux « Journées » à l'aérodrome de Bonchin, par l'Association aéronautique du Nord et l'Aéro-Club de Lille.

12 h. 15: réception à la Foire commerciale.

12 h. 30: grand banquet offert par le Comité de la Foire commerciale sous la présidence de M. le ministre de l'Air à l'occasion de la « Journée de l'Ingénieur » et des « Journées scientifiques et techniques de mécanique des fluides ».

15 h. 30: salle des fêtes de l'Université, rue Auguste-Angellier, séance solennelle d'inauguration de l'Institut de mécanique des fluides de l'Université de Lille, sous la présidence de M. le ministre de l'Air en présence de M. Cavalier, directeur de l'enseignement supérieur.

20 h. 30: Grand Théâtre de Lille, soirée de gala. Représentation officielle de la Comédie-Française: « Le Mariage de Figaro », comédie en cinq actes, en prose, de Beaumarchais. Intermèdes musical par l'orchestre du Grand Théâtre de Lille.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS JOLIE VEDETTE

La suite des résultats

Nous publions ci-dessous la suite des résultats :

Du 178me au 225me prix: 100 fr.

179e prix (28.412):
Vandoa Brecok Raymond, place de l'Abattoir, cour Flipo, 3, Roubaix.

180e prix ex-aequo (28.413):
Fassio Alfred, 69, rue de la Conférence, Roubaix;
Lorey Léon, 15, rue Lafayette, Roubaix;
Vrock Alice, rue de la Plume;
Haivost Madeleine, 47, rue du Rivage, Wurcoing (Belgique);
Baelen Nelly, 28, rue du Collège, Roubaix;
Carna Jeanne, 16, cité du Pinson-Vert, Wattrelos.

186e prix (28.415):
Saimon Germaine, 30, rue Lourtin-Nocbala, Wattrelos.

187e prix (28.418):
Tiassos Berthe, 35, rue de l'Union, Tourcoing.

188e prix (28.421):
Vachsannekar Marie, 15, quai de Groeninghe, Courtrai.

189e prix (28.422):
Mellon Simone, 46, rue du Cœur-Joyeux, Tourcoing.

190e prix (28.428):
Lechasteux Marie-Thérèse, 32, avenue Gustave-Greu, Tourcoing.

191e prix ex-aequo (28.430):
Varbeke Berta, 407, rue de Hem, Hersaux;
Axiera Joseph, 76, rue de la Vigne, cour Demerval, 3.
Vanwaniorghem Madeleine, rue Jules-Guesde, impasse Lefèvre, 2, Hem;
Vaederlinden Emilie, 76, rue Monge, Wattrelos.

195e prix (28.431):
Soétart Daniel, rue des Fondeurs, 12, cour Deren, Roubaix.

196e prix ex-aequo (28.432):
Bonta Julien, rue Edouard-Vaillant, Wattrelos;
Duinsseville Henri, 20, rue de la Plume, Wattrelos;
Descamps Emile, rue des Clay-Voies, 7, impasse Saint-Louis, Tourcoing;
Dalapaux Marthe, 20, rue de Mouscron, Estaimpuis (Belgique).

200e prix (28.434):
Salva Germaine, 53, rue François-Masurel, Mouveaux.

201e prix (28.022):
Delannoy Louis, 22, rue de Beaulieu, Wattrelos.

202e prix ex-aequo (28.435):
Loquet Georges, 17, rue du Danemark, Roubaix;
Herscoce Vital, rue des Ogiers, impasse Decottignies, 4, Croix;
Broyns Fernande, 5, rue du Japon, Tourcoing.

205e prix (28.436):
Mazurain Marie, rue du Bas-Voisinage, 56, Hem.

206e prix (28.013):
Vandepotte Albert, 44, rue d'Elbeuf, Tourcoing.

207e prix ex-aequo (28.013):
Bilqy Simone, 171, rue de Willems, Touffiers;
Decottignies Hermance, 2 bis, hameau du Nouveau-Riche, Wattrelos;
Warhem Jella, 8, rue des Archers, Tourcoing;
Dendiével Alfred, 109, Grand'Rue, Mouscron (Belgique);
Sagnet Jules, 247, rue Jules-Guesde, Roubaix.

212e prix (28.444):
Beauvarlet Henri, 127, rue du Cymbale, Tourcoing.

213e prix (28.011):
Bossion Henri, 132, boulevard Descent, Tourcoing.

214e prix (28.011):
Vandewèghe Georges, 95, rue du Bois, Mouscron (Belgique).

215e prix (28.006):
Cole Florent, 8 bis, rue du Fort, cité Saint-Henri, 4.

216e prix (28.448):
Rys Madeleine, 31 bis, rue d'Oran, Roubaix.

217e prix (28.450):
Harrent Alice, 134, rue du Roitelet, Mouscron.

218e prix ex-aequo (28.450):
Bettinck Marie, 75, rue du Fontenoy, Roubaix;
Crieon Marie, 27, rue de la Vigne, 5, cour Delattre, Roubaix.

220e prix (28.452):
Viard Raymond, 16, rue du Rieu, Tourcoing.

221e prix ex-aequo (28.453):
Thirionet Denise, La Roseraie, rue de Croix, Hem:
28.003)
Mestdagh Albert, 362, chaussée d'Hersaux, Lannoy (Belgique).

223e prix (28.453):
Meyer François, 44, rue Miribel, Wattrelos;
(28.003)
Tesse Emile, 6, rue Gustave-Dubeld, Lys-les-Lannoy.

225e prix (28.002):
Decottignies Jeanne, 35, rue de la Malaence, Lannoy (Belgique).

LES FONCTIONNAIRES CONTRE LES DÉCRETS-LOIS

Paris, 30 mars. — Les fonctionnaires et agents des services publics confédérés, autonomes et unitaires ont tenu vendredi soir, à la Bourse du Travail, deux réunions pour protester contre les projets gouvernementaux tendant à réduire les traitements, à compresser les effectifs et à mettre à la retraite anticipée environ 80.000 fonctionnaires.

Les fonctionnaires ont entendu de nombreux orateurs dont M. Ch. Laurent, secrétaire général de la Fédération générale des fonctionnaires, qui ont fait le procès des décrets-lois. Ils ont assuré que les fonctionnaires résisteront à leur application par tous les moyens mis à leur disposition et ont fait appel à l'unité d'action contre les projets gouvernementaux.

Les excursionnistes anglais en France

Paris, 30 mars. — Cette année, le mouvement des excursionnistes anglais, en France, pendant les fêtes de Pâques, fait bien augurer de la saison touristique de 1934.

Sur la ligne de New-Haven à Dieppe, les bateaux ont dû être dédoublés et les trains renforcés et détriplés, notamment le jeudi saint et dans la nuit du jeudi au vendredi-saint.

Le Coin du « Broutteux »

L'pus belle rue d'Tourco

J'vrehos d'in d'mes lijeux du *Coin du Broutteux* in p'tit mot d'biet qui m'dit qui a vu sus l'*Journal de Roubaix* qu'j'étos si ben au courant des vos quartis d'nou villa et m'demande si je n'poros po li dire d'u que l'rue du Haze ill' a été racachi sin nom et pourquo qu'in l'appelle l'pus belle rue d'Tourco ?

J'm'in vas éprouver d'donner l'explique à min lijeu et in même temps qu'pou tertous et a'femme v n'd'in soihe au courant.

Pou qu'minchi, j'm'ins va vous dirs que hase, in patois, cha veut dire lièvre. Adan, tchi qui vous dira pourquo qu'in a donné à cheulle rue in nom essin ? Cha provint tout ête de l'inscine d'in cabaret, mais in n'peut po d'aller d'mander au cabareti pas' qui a trop lonmint qui n'a pas ma à ses dints.

D'autervart, v a eu vin iee temps in savant erionmé, né natif de Tourco ; ch'étot Jean de Haze, docteur en droit civil, une des gloires de l'Université de Louvain comme ill' nous dit l'histoire. Est-ce que, vu s'célébrité, in p'arot po donné sin nom à inne des rues d'nou patelin ?

Tchan qu'à dire pourquo qu'in l'a surnommée l'pus belle rue d'Tourco, ch'est rapport au chansonnier Victor Capart, que dans une chanson fort bien tournée v a tchanté :

Ah ! vive l'rue du Haze
Ch'est l'pus bell' rue d'Tourco,
Aussi, tchan qu'j'y passe
J'sus fir d'ti' Tourichégno.

Vin cheulle rue étroite qui sini toudis les cardonnettes et l'fromache, comme a dit Capart, v a eu des célébrités qua j'm'in va vous remémorar.

J'sus ben au courant, savez, pas' que tchan qu'i'étos joune j'allos souvint avec les garchons du grand marché, pa l'rue du Haze pour aller jouer avec les p'tite copagnons de l'Plochette et de l'Capellerie.

J'ai souvenance qu'à l'intrée de l'rue du Haze v avot inne grande lauterne pindue par inne corde au travers de l'rue. Tous les soirs in l'déchindot pou l'allumer.

A droite, l'premire majon qui avot inne intrée et des fenêtes vin l'rue du Haze, ch'étot in boutique de mercerie, comme acore au jour d'aujourd'hu. Ill' étot habitée par in certain David que ses deux garchons, Henri et Emile, étottent fondateur des Crick-Sicke ; in voi leu portrait vin l'Histoire de la musique à Tourcoing, par Jules Rosoor.

Après David, cha été l'famille Lefrançois qui nous a donné Alfred, l'homme généraux, si lonmint administrateur des Hospices et bienfaiteur qui a laissé s'fortune aux établissements hospitaliers. Aussi, la ville a donné à inne belle avenue l'nom d'Alfred Lefrançois.

Et si j'vous diroe qu'Hinri Chinq y a resté vin l'rue du Haze ! Pure vérité ; à droite, eus l'même ringie, deux-troe portes au-d'aus d'M. Duvillier, mécanicien, v avot in marchand d'tripes surlommé Hinri Chinq.

Et si vin l'rue du Haze v a eu in rolal, y a eu aussi in palais ; après de l'majon grand'mère Tobie v arot l'Palais d'cristal, in p'tit cabaret d'à qu'in vindot du si bon genèfe qui faijot l'capelet.

Mais, chin qu'is p'peux po roubli, ch'est qu'vin l'rue du Haze a habité Jules Leblan qui a été adjoint au maire, M. Roussel-Defontaine, pindant vingt-deus ans. Ch'est à li qu'in dot l'foudation et l'organisation d'la distribution des eaux de le Lys. Aussi l'15 de septembre 1874, pou tous les services qui avot rinde à s'ville natale, v a été décoré de l'Légion d'honneur pa l'maréchal de Mac Mahon, président d'la Républiqua qui avot v'nu visiter Lille.

Mais, ervenons sus nou pas, et veyone chin qui avot, à gauche à l'intrée de l'rue. An urenme ch'étot l'Brac d'Or tenu pe Duvillier, l'mon ouqee d'Alfred Despienques. Ch'est là, vin o'cabaret, d'à quo l's'ovris d'fabrique sans ovrache allotteut pou s'faire embaucher qu'Alfred a lreuvé des modèles pon ebés beaux tableaux d'zenri qui l'ont fait surlommer l'Broutteux d'la peinture.

Ch'étot aussi l'rindez-vous d'joyeux types comme Charles Cotou qui savot amuser les gins inne soirée toute intire arec see beliéa tchsnebous.

Et l'porte conte du Brac d'Or ch'étot l'demeure de Louis Dervaux, l'président du P'tit Catean.

J'ai wardé l'souvenance de o'résident modèle que pindant soixante ans v a présidé l'pus belle société qu'j'ai jamais connu.

L'25 d'avril 1886, in fêtot sin jubilé, et, là, vin l'salle des fêtes rimplie d'fleurs venues d'tous les côtés, in a offert à nou président inne couronne, i livre d'or, et in beau et grand portrait peint pa l'artiste Archenge Bodin.

Après l'[illegible] v a eu in banquet d'à qu'des discours v ont été prononcés par MM. Herbaux, Jules Leblan, [illegible] qui a fini essin sin complimint :

Po d'avanche, fant aus j'vous imbrache,
Président Louis Dervaux,
A son n'oselle u fant qu'erdiche
L'refrain d'Emil' tondis nouveau
Qne pour six francs, sans être riche,
On a son Petit Château.

Fant rous dire qee six francs ch'étot l'cotisation.

Sus l'même ringie, pus long, v avot l'rue du Collège, nommée essin auterfos pas' qu'ill' condavot au collège fondée pa les Pères Récollets. Y étot situé rue Saint-Jacques vin l'majon d'à qui a été notaire Monsi Gheesquière.

Et, au tebeau de l'rue du Collège, ch'étot l'estaminet d'l'Alouette d'à qee l'cabareti, Martin, l'chansonnier patoisant, s'a fait connoite pa des bellés tchanchons, telles qus :

Mi, j'vis sans soucis,
J'prinds du plaisi,
Pindant qui donne bel
Car in jour j'ai crainte.
Si j'n'ai peux poe printe,
D'attraper des mas d'vints.

Quate portes au-d'aus d'l'Alouette ch'étot l'demeure du Gustave Charpentier, l'futur auteur de Louise. Y habitot là, in 1875, tchan qu'à l'Académie y a eu sin premi prix d'violon. L'année d'après v avot in premi prix d'solfège et inne médalle.

Ses parents restottent acore là tchan qui e'ont appris s'nomination au Grand Prix d'Rome et l'année qu'avot obtenu ses famenses impressions d'Italie.

In vi souvenir historique de l'rue du Haze, ch'est l'local des Carabiniers canonniers qui s'trouvot d'à qui est anch'leur l'Amicales, que ch'étot d'vant l'école des frères de Saint-Michel. Là, in 1823, v a juste chin ans, y avot inne belle société d'carabinier canonniers qus leu drapeau v est exposé à nou Musée.

Et, juste in face de Saint-Michel, d'à qu'in a perchi l'rue Desurmont, y avot in aute local que ch'n'est pos domachs qui est disparu sti chi ; ch'étot l'hobette, inne courée d'à qu'in voyot chinq-six machés, baraques habitées pa des pauvres gins.

Y a inne fos arrivé in plan qué j'm'in va vous rincontar :

Batisse Cronbec, au brin soir, in erpérent de l'duesse des Récolettes d'à qui avot attrapé s'pronos, v tohé sus l'trottoir vin l'rue du Haze... Y éprouva inne paire de fos d'a'erlever, mais forchs à la fin, v cleine s'tête sus s'potraine et y s'indort...

V'la qui passe deux farceus qui n'roittent rin d'pus bean qua d'printe tout dunbeltemini Batisse pa les bras et les tjambes et de l'porter à l'hobette d'à qui l'assitteut coute inne porte et v s'in vont in riant à l'étouffé... Inne paire d'heures après Batisse y s'révèle... frotte ses is... et dit : a Maie qui fait brin !... Magritte ill' ne m'a po attindu rintrer ; n'faijous po d'brut et ill' ne sara pc à tcheulle heure qee i'sus erpéri... »

Et le v'là qui s'élève du ml qui pent, rôte ses sorlets, s'enpote et nu giet... Y défait s'marouns et perdaf i v ertché à plache et v s'indort...

L'lind'main, en p'tit jour, inne fille de l'courée qu'ill' wettot po cassis pou vir l'temps qui faijot, ill' eris ma mère ! ma mère ! v a in ervenant !

— D'à ? Quo qu'te racontes ?... Pure vérité ! In ervenant ! in ervenant ! ill' erie cheulle femme.

Et v'là l'courée toute in ameur !

Vous n'savez po quo ? L'ervenant ch'étot Batisse à l'lapette au plein mitan d'l'hobette.

Jules WATTEEUW.

A propos de la fermeture des usines Bouttemy

Nous reproduisons ci-dessous un article de M. Clément Vautel, notre distingué confrère du Journal :

On ne parle guère du drame de Roubaix, et cependant il est aussi pathétique, sinon aussi mystérieux, que celui de Dijon.

Des membres du Syndicat des filateurs du Nord ont décidé de supprimer les 40.000 broches des usines Bouttemy ; elles seront, non pas démolies en sommeil e, mais brisées. A la ferraille !

Pourquoi cette mise à mort de machines merveilleuses qui, avec une activité joyeuse et chantante, produisaient du fil pour les toiles aimées des ménagères, créaient du bien-être, de la beauté — rien n'est plus beau qu'une belle toile, — de la richesse?

Parce qu'il y a trop de broches et qu'il faut sacrifier les unes pour sauver les autres. C'est ce qu'explique le syndicat des filateurs. Si ces 40.000 broches continuaient à tourner, ce sont d'autres usines qui, à bref délai, seraient obligées de fermer leurs portes.

Et voilà pourquoi on va saccager, mettre en miettes, ce matériel moderne qui a coûté des millions. N'est-ce pas là un véritable drame?

Ainsi tirent les Allemands qui allaient évacuer Roubaix.

— Tuons aussi les usines françaises! disaient-ils.

La paix fait donc ce qu'a fait la guerre. Elle a d'autres raisons, mais le résultat est le même : le spectacle des 40.000 broches massacrées nous rappellera les désolantes visions de 1918 dans les régions dévastées.

— Impossible d'éviter cela, disent les filateurs.

Il me semble cependant que les machines pourraient être conservées en attendant des jours qu'il n'est pas défendu d'espérer meilleurs. Elles ont été utiles : qui donc connaît assez l'avenir pour affirmer qu'elles ne le seront plus jamais?

Et puis, toutes les armoires sont elles à ce point riches en linge que la production du fil et de la toile doive être réduite pour ne pas devenir une manière de fléau?

Il y a encore, je crois, des gens qui n'ont pas trop de draps de lit, pas trop de chemises... Il y en a même qui n'en ont pas assez, votre qui n'en ont pas du tout.

— Nous nous plaçons, déclarent les filateurs, au point de vue de nos intérêts industriels et corporatifs... A quoi bon produire autant et on nous achète moins?

Oui, c'est le raisonnement de ceux qui détruisent le blé. Cependant, il n'y a pas trop de blé, puisque des millions de créatures humaines ont faim ; il n'y a pas trop de café et on jette le café à la mer ; il n'y a pas trop de vin — c'est l'ami de bien des ellroyens — et on détruit des hectares de vignes. Drames inexplicables... La défense des prix? C'est en les abaissant qu'on développera la consommation. Il y a encore de la place dans bien des armoires pour une pile de draps, dans bien des estomacs pour un morceau de pain, une tasse de café ou un verre de vin!

Seulement, voilà. Il faudrait régler la répartition des produits, mettre de l'ordre, de la discipline, votre du bon sens dans le monde, créer, en somme, une vraie civilisation : car la civilisation, ça ne peut pas consister à détruire dans l'intérêt des uns, ce qui pourrait satisfaire les besoins des autres.

Une délégation des travailleurs du sous-sol au ministère des Travaux publics

Paris, 30 mars. — Le ministre des Travaux publics a reçu ce matin une délégation de le Fédération des travailleurs du sous-sol qui avait été reçue hier au ministère du Travail. Les délégués de la Fédération ont entretenu le ministre du chômage dans les mines et des questions posées par le refoulement de la main-d'œuvre étrangère.

Le ministre et les délégués ont été d'accord pour reconnaître que les mesures à prendre en faveur de la main-d'œuvre nationale devaient être conciliées avec le respect des conventions et des aménagements qui, dans toute la mesure possible, accordaient les intérêts équitables des ouvriers mineurs étrangers avec la compression nécessaire mais limitée des effectifs des ouvriers mineurs.

Mort de M. Pierre Flipo à Tourcoing

Nous apprenons avec une peine très vive la mort, survenue subitement à Tourcoing, de M. Pierre Flipo-Segard, négociant en laines, ancien juge au Tribunal de Commerce, décédé à l'âge de soixante-treize ans.

M. Pierre Flipo occupait à Tourcoing et dans tout le monde des affaires une haute situation morale. Il était de ces hommes dont la conscience élevée, la scrupuleuse probité autant que l'intelligence et l'ardeur au travail ont fondé la renommée de nos places.

Président du Conseil d'administration des Etablissements Pierre Flipo, qu'il avait fondés il y a cinquante ans, il était entouré de la sympathie profonde de ses collègues et du respect de tous. Il avait été président de l'Union des négociants en laines et, avant la guerre, avait longtemps rempli les fonctions de juge au Tribunal de Commerce. Il était actuellement encore membre du Conseil d'administration de la Fédération industrielle et commerciale. Sa compétence, sa parfaite droiture donnaient à ses avis une autorité qui les faisait rechercher et écouter.

C'était un homme d'une aimable distinction, d'une discrétion et d'une modestie charmantes. Chrétien et père de famille exemplaire, il lègue aux siens avec un nom unanimement respecté et aimé tout un passé d'honneur et de devoir.

La mort de M. Pierre Flipo, si brusquement survenue alors que rien ne la faisait prévoir, met en deuil avec Mme Flipo, née Segard, ses enfants M. et Mme Pierre Flipo-Masurel, M. et Mme Noël Flipo-Six, M. et Mme André Toulemonde-Flipo, M. et Mme Etienne Droulers-Flipo, M. et Mme Auguste Dutholt-Flipo.

Nous prions Madame Flipo-Segard et ses enfants d'agréer, dans cette douloureuse circonstance, l'expression de nos profondes condoléances.

Les funérailles de M. Pierre Flipo-Segard seront célébrées le mardi 3 avril, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, à l'heure que nous indiquerons ultérieurement.

L'INDUSTRIE LAINIÈRE DEVANT LA CRISE

Le Comité central de la Laine est reçu en audience par M. Lamoureux, ministre du Commerce

Une importante délégation du Comité central de la laine, comprenant les représentants de tous les centres de transformation, a été reçue en audience par M. Lamoureux, ministre du Commerce et de l'Industrie.

En l'absence de M. Eugène Mathon, président de Comité, empêché, M. Alfred Dames, administrateur-délégué, a présenté au Ministre les délégués du négoce importateur, ceux du peignage de Roubaix-Tourcoing, d'Alsace et de Reims, les représentants de l'Union française des filateurs de laine peignée et de l'Association française des fabricants de tissus, qui groupent les filateurs et tisseurs de Roubaix-Tourcoing, de la Picardie et de Cambrésis, de Fourmies, de Reims, d'Alsace, d'Elbeuf, de Vienne et de Lodève, de Castres et de Mazamet. L'industrie lainière nodenaise était représentée également, ainsi que les fabricants de tapis et couvertures et les imprimeurs sur moulinelles.

M. Dames a rappelé à M. Lamoureux que l'industrie lainière exportait en moyenne, pendant les années 1926 à 1931, pour près de cinq milliards de francs par an de produits bruts, semi-ouvrés ou finis, soit 10 % du total des exportations françaises. Ce chiffre est tombé, en 1933, à 1.541 millions, qui ne représentent plus que 6,8 % du même total.

M. Robiches, directeur du Comité central de la laine, a passé rapidement en revue les causes auxquelles il faut attribuer cette chute catastrophique. Parmi ces causes, les unes sont communes aux industries exportatrices; ce sont les réglementations de devises et les moratoires financiers, le maintien du coût de la vie à un niveau qui ne permet plus la compression des prix de revient. Les autres sont plus spéciales à notre industrie: c'est la brusque fermeture du marché anglais en mois de novembre 1931, l'industrialisation — très souvent orientée vers la création d'une industrie lainière — de certains pays autrefois presque uniquement agricoles, enfin les représailles dont l'industrie lainière a fait le plus souvent les frais, à la suite des mesures de protection prises par notre pays.

Les membres de la délégation ont donné au Ministre les précisions les plus éloquentes concernant la perte du marché anglais, qui représentait pour la seule industrie lainière un débouché de plus d'un milliard de francs; les mesures de représailles prises, le 19 janvier dernier, par l'Allemagne qui, en outre, vient d'interdire à ses nationaux d'acheter à l'étranger, jusqu'à nouvel ordre, tout produit lainier, cotonnier ou de chanvre, brut ou semi-ouvré; les représailles italiennes, les contingents suisses, le conflit franco-brésilien, la limitation arbitraire des licences d'importation par le Danemark et la Lithuanie, la concurrence japonaise, qui commence à nous fermer peu à peu de traditionnels débouchés; enfin, les lenteurs inexplicables constatées dans le fonctionnement d'un certain nombre de caisses de compensation.

La délégation a obtenu du ministre du Commerce que le problème vital de l'industrie lainière française — celui de l'exportation — fasse l'objet d'une étude approfondie de la part des